

**Décision n° 2024/06
relative à l'accréditation
de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Établissement / École

Nom :	Institut d'ingénierie informatique de Limoges
Sigle :	3iL
Type :	Établissement d'enseignement supérieur privé labellisé EESPIG
Académie :	Limoges
Sites de l'école :	Limoges, Rodez, Saint-Herblain

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur la fiche des données certifiées par l'École mise à jour annuellement sur le site de la CTI : https://www.cti-commission.fr/accreditation

Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2021/04-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie HP (Hors périodique) : Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges, en formation continue, sur le site de Limoges. Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges, en formation continue, sur le site de Rodez.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges ; vu le rapport établi par Claude-Gilles DUSSAP (rapporteur principal, expert auprès de la CTI), Layth SLIMAN (co-rapporteur, membre de la CTI) présenté en assemblée plénière de la CTI le 11 juin 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le(s) titre(s) suivant(s)	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges Sur le site de Limoges	Formation continue	2024	2026-2027	Maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut d'ingénierie informatique de Limoges Sur le site de Rodez	Formation continue	2024	2026-2027	Maximale

Cette décision s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France Compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

Pour la formation continue

- Décrire les modules de formation continue sous forme de compétences, référentiel de compétences, matrice croisée compétences/enseignements, et mettre à niveau le syllabus en intégrant l'évaluation des compétences ;
- Renforcer la formation en sciences de base et sciences de l'ingénieur (mathématiques, mécanique, optique, électricité) dans le module préparatoire de la formation continue ;
- Renforcer la formation à la responsabilité environnementale dans les modules de formation continue.

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 11 juin 2024.

En présence des Mesdames et Messieurs les membres de la CTI :
Jean-Louis ALLARD, Isabelle AVENAS-PAYAN, Pascal BIDAN, Élisabeth CRÉPON,
Michèle CYNA, Françoise DELPECH, Didier ERASME, Marie-Annick GALLAND,
Xavier KLÉBER, Nadine LECLAIR, Marie-Véronique LE LANN, Fabrice LOSSON,
Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Patrick OBERTELLI, Delphine PAOLUCCI-
JEANJEAN, Claire PEYRATOUT, Rodolphe REVERCHON, Philippe STOLTZ, Pascal
TRIBOULOT et Sonia WANNER.

Décision approuvée en séance plénière à Lyon, le 9 juillet 2024.

Le rapporteur principal
Claude-Gilles DUSSAP

Le Secrétaire greffier
Sébastien LOBIAU

La Présidente
Claire PEYRATOUT



SL

